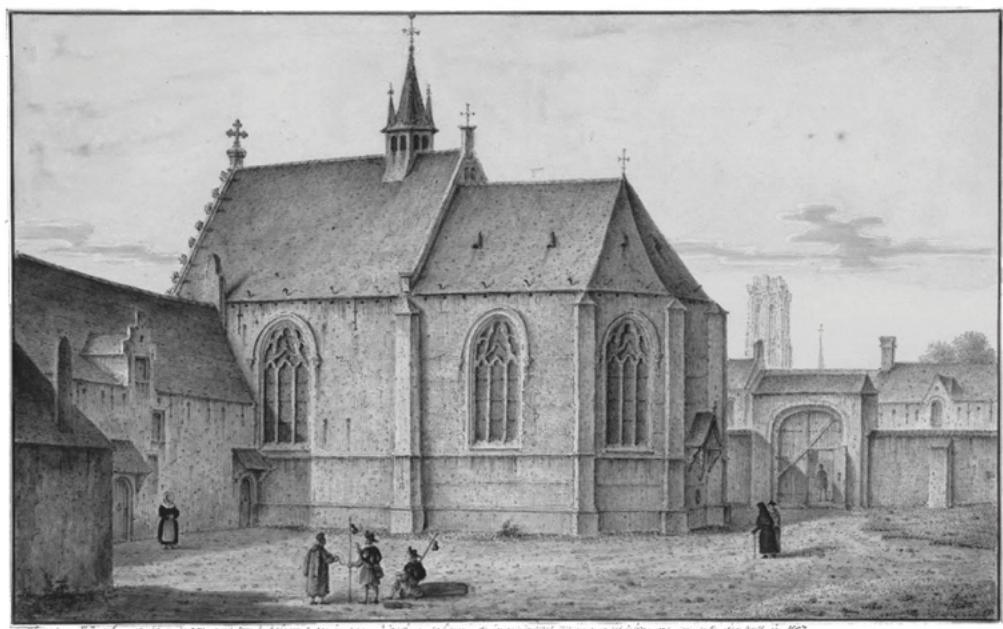




Vue sur l'hôpital Saint-Jacques et sa cour à Malines vers 1530. Reproduction d'une aquarelle par Arnold Frans Van den Eynde (1796-1885) ci-dessus et aquarelle/dessin à la plume par Jan Baptist De Noter (1787-1855) ci-dessous (Collectie Stadsarchief Mechelen, Verzameling Schoefffer, Sch. 286 en Sch. 285)



Thibault Jacobs

# Des « gens de métier » à la tête d'un hôpital.

## Enjeux de la fondation et de la gestion hospitalière à Bruxelles et Malines au XIVe siècle<sup>1</sup>

### Les hôpitaux en Brabant

Au cours de la première moitié du XIVe siècle, les villes du Brabant sont en pleine transformation. Accompagnant une période de prospérité économique, la société urbaine connaît de nombreux bouleversements. Parmi les phénomènes qui caractérisent cette époque, on peut pointer l'émancipation et l'organisation progressive des gens de métiers d'une part et un renouveau des fondations hospitalières d'autre part : deux phénomènes dont on pourrait penser à première vue qu'ils sont peu connectés, mais qui sont pourtant, sous certains aspects, étroitement liés. Pour appréhender l'intervention et l'investissement des gens de métiers dans les institutions hospitalières, il nous faut brièvement replacer ces établissements du XIVe siècle dans le contexte historique plus large de l'émergence des hôpitaux dans les villes du Brabant<sup>2</sup>.

Dans les territoires qui composeront le futur duché de Brabant, où le premier essor urbain n'a pas lieu avant le Xe ou le XIe siècle, l'histoire de l'hospitalité commence hors des villes. Dans un paysage majoritairement rural, sans centre urbain majeur, l'hôpital est d'abord une institution monastique. Un premier hôpital est ainsi mentionné dès le IXe siècle au sein de l'abbaye de Nivelles<sup>3</sup>.

À mesure de l'affirmation du pouvoir des comtes de Louvain sur un territoire de plus en plus grand et de l'émergence au sein de cet espace des premières agglomérations importantes, l'hospitalité devient en Brabant un phénomène principalement urbain. Au moment où apparaissent dans les sources les noms de Bruxelles, Louvain, Anvers ou Malines, ont lieu aussi les premières fondations hospitalières urbaines « indépendantes », détachées de l'institution monastique sans pour autant perdre toute tutelle ecclésiastique. La mise en place de ces institutions constitue un jalon essentiel dans l'histoire de ces villes. Elle est un marqueur –parmi d'autres– de leur développement, du dépassement d'un seuil critique, de la transformation

1 Cet article est issu d'une présentation réalisée lors du XVIIIe colloque « De Brabantse Stad » : *Van ambachten tot corporatisme in de Brabantse steden (middeleeuwen – 20e eeuw)* ayant eu lieu à Louvain le 15 septembre 2017 et qui avait pour titre « Ambachts-gasthuizen » in het 14e-eeuwse Brussel en Mechelen. Over de redenen om een hospitaal te stichten en te beheren ». Il présente et synthétise des arguments et des conclusions développés de manière bien plus exhaustive dans ma thèse de doctorat. Le lecteur pourra s'y référer pour de plus amples développements. Jacobs, 'L'hôpital'.

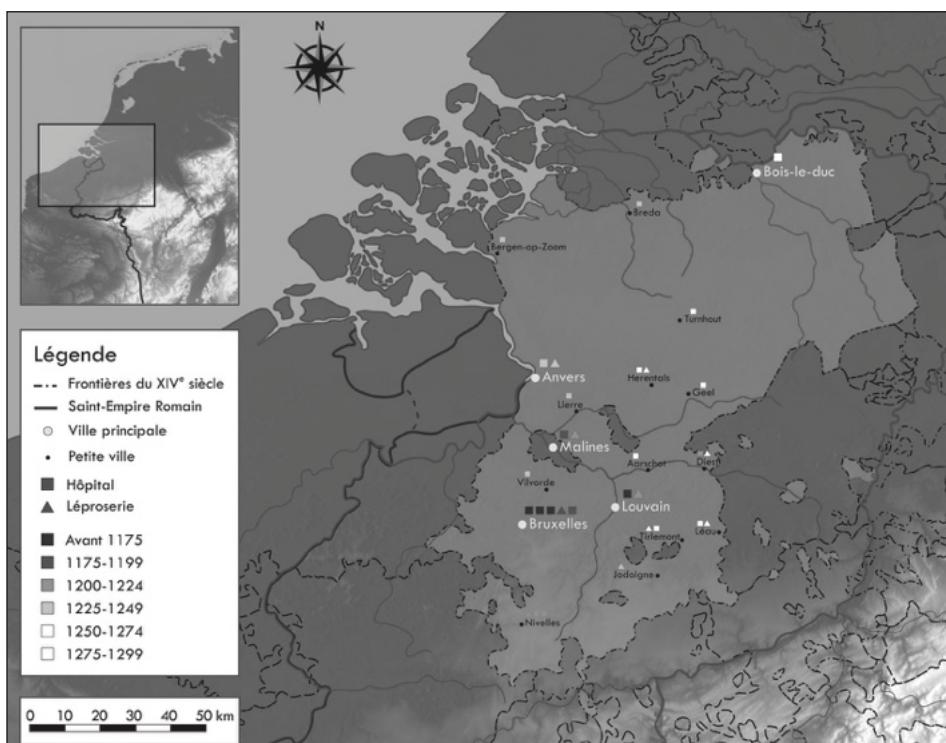
2 Malines échappe longtemps à la sphère d'influence des comtes de Louvain puis des ducs de Brabant. Elle n'en constituera pas moins, au XIVe siècle, une ville profondément intégrée au duché par des liens sociaux et économiques, bien que formellement toujours politiquement indépendante de celui-ci. Avonds, 'Mechelen'.

3 Un diplôme de Charles le Chauve de 877 mentionne alors l'*hospitale* de l'abbaye et en précise la dotation faite de biens fonciers et de dimes (Acte daté du 9 juillet 877. Giry et al., *Recueil*, 466, n° 433). Sur l'histoire et l'évolution de cet hôpital monastique, voir Delattre, 'L'hôpital' ; Delattre, 'La Fondation'.

d'un espace proto-urbain à celui d'une agglomération doté d'infrastructures spécialisées<sup>4</sup>. Elle est le premier témoin de l'émergence d'une société urbaine spécifique, créatrice et maîtresse de ses propres institutions opérant au bénéfice de la communauté ; une société, aussi, soucieuse de démontrer ses capacités et d'acquérir une certaine reconnaissance.

Dans le dernier quart du XI<sup>e</sup> siècle, Louvain, berceau historique du comté, siège du pouvoir comtal et l'une des agglomérations les plus anciennes de la région, voit apparaître en son sein le premier hôpital urbain de l'espace brabançon. L'établissement est, de la sorte, le plus ancien non seulement en Brabant, mais aussi dans l'ensemble des principautés avoisinantes. Sa fondation se produit sous le règne du comte Henri III, soit entre 1079 et 1095<sup>5</sup>. Deux petits hôpitaux apparaissent dans la ville voisine de Bruxelles au cours des années 1120 : Saint-Nicolas, ainsi que Notre-Dame-et-les-Douze-Apôtres<sup>6</sup>. À la différence des précédentes institutions hospitalières hors de la ville, ces fondations sont menées par des laïcs, impliquant parfois le seigneur comme à Louvain, mais concernant surtout des groupes de bourgeois. Dans l'histoire de ces villes, la fondation de ces petits établissements hospitaliers marque souvent dans les sources la première intervention collective d'un groupe de « bourgeois » ou d'habitant. Des petits groupes créent un établissement qui répond aux besoins de la communauté.

Les principaux développements hospitaliers ne se produisent cependant qu'un siècle plus tard, au tournant des XI<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. On observe alors une multiplication des fondations d'abord dans les grands centres urbains et plus tard dans les villes petites et moyennes. Il semble que toutes les villes aient alors vu la nécessité d'une telle infrastructure. On peut distinguer au sein de cette nouvelle vague de fondation deux formes d'établissements principaux, selon le public auquel ils se destinent : les léproseries et les hôpitaux plus généralistes.



Fondations hospitalières dans les villes brabançonnes du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle

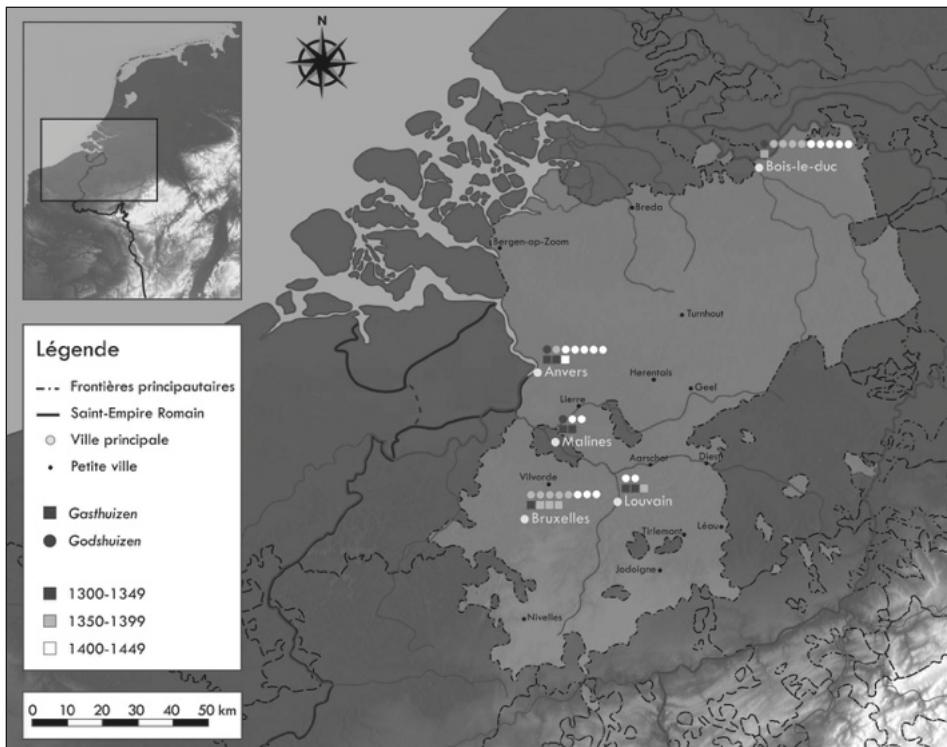
L'apparition dans un laps de temps somme toute relativement limité de ces établissements, hôpitaux comme léproseries, témoigne bien plus qu'une hypothétique augmentation des maladies ou de la pauvreté, avant tout d'un phénomène social ou socioculturel. Leur fondation souligne tout d'abord l'alliance de l'oligarchie urbaine, souvent initiatrice principale, et du duc qui lui apporte son soutien, en même temps qu'elle témoigne du pouvoir des premiers à doter la société des institutions qu'elle désire pour protéger ses membres<sup>7</sup>. Surtout, la communauté bourgeoise qui s'émancipe fait preuve d'un nouvel élan, développe un nouvel idéal religieux, qui promeut le rapprochement spirituel avec les malades assimilés au Christ et la vie en communauté avec ceux-ci. Le souci de l'aide aux pauvres est avant tout une préoccupation spirituelle<sup>8</sup>. Cette nouvelle vague de création se caractérise ainsi par un réel tournant communautaire, les communautés de malades et d'accompagnants vivent une nouvelle expérience religieuse. Dans les faits ces deux institutions accueillent tout autant des malades que de riches individus y achetant des prébendes.

Après une période « creuse » de près de trois quarts de siècle, où aucune nouvelle fondation ne se produit dans les grandes villes brabançonnes, une nouvelle vague de création hospitalière déferle au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les nouveaux établissements sont des fondations laïques, généralement plus petites que les hôpitaux apparus un siècle plus tôt. L'aspect communautaire qui caractérisait les fondations du siècle précédent a presque totalement disparu. Ces institutions emploient un personnel restreint, laïc et salarié.

Au sein de ces nouveaux établissements, on peut distinguer deux types d'établissements selon la durée de l'accueil réservé aux hôtes. Une première partie priviliege ainsi l'hospitalité à courte échéance, l'accueil pour une, deux ou trois nuits tout au plus d'individus précaires et éventuellement mobiles, qu'ils soient voyageurs, pèlerins, mendiants, vagabonds, travailleurs non-qualifiés ou simplement indigents. D'autres établissements se consacrent au contraire à l'accueil à longue échéance d'un nombre restreint d'individus : vieux bourgeois, femmes âgées, infirmes, aveugles ou encore écoliers pauvres.

Bien qu'elle ne soit pas absolue, la distinction s'observe dans les termes employés par les contemporains pour désigner ces institutions –plus précisément à partir du XV<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>. Les hôpitaux destinés à l'accueil temporaire se voient plus régulièrement qualifiés de *gasthuizen*, c'est-à-dire littéralement de maisons d'hôtes ou d'accueil. Il en va de même dès cette période pour les hôpitaux plus anciens, créés deux siècles plus tôt, qui se caractérisent également majoritairement par l'hospitalité à courte durée. Il est davantage attribué au second type le qualificatif de *godshuizen*, soit maisons-Dieu, bien que le mot soit assez générique<sup>10</sup>.

- 4 Les hôpitaux sont depuis assez longtemps considérés comme des marqueurs d'urbanités, des critères dans la quantification du fait urbain. La définition de ces critères a fait l'objet de nombreuses réflexions méthodologiques, dans les années 60-70 notamment (Voir par exemple le numéro spécial « Histoire et Urbanisation » des *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, vol. 25/4, 1970). Plus récemment, dans ses études sur les villes de la Lorraine médiévale, Jean-Luc Fray place les hôpitaux dans les critères de centralité déterminant l'urbanité des agglomérations, au croisement des critères économiques et « culturels-culturels » (Fray, 'Établissements'; Fray, 'Institutions'; Fray, *Villes*).
- 5 Le premier document qui en fait mention est un acte daté des années 1131-1140 qui rappelle les donations qui lui ont été faites (Acte connu par une édition de 1754 et édité scientifiquement par Vander Linden, 'Trois documents', 115-118). La date de 1080 traditionnellement retenue par E. Van Even, W.J. Marx ou encore R. Van Uytven repose sur une note lapidaire rédigée par le premier éditeur de l'acte, l'auteur d'une version augmentée des *Septem tribus patriciae Lovanienses*, qui précise avoir eu accès au document original à l'hôpital de Louvain (*Erectionis Hospitalis Lovaniensis sine anno & die, cuius origine ibidem exstat; videtur esse circa 1080*) (Van Even, *Louvain*, 642; Marx, *The development*, 26; Van Uytven (ed.), *Leuven*, 54, 93; Christyn, *Septem tribus*, 177.). Rien ne permet cependant d'arrêter ce choix. L'intervention de Godefroid au côté de son frère n'est pas un indice temporel, étant donné que celui-ci intervient dès les premières années du règne d'Henri III, lors de la fondation de l'abbaye d'Affligem, par exemple. P. Bonenfant, quant à lui, retient la date de 1090 sans expliquer les raisons de son choix (Bonenfant, 'Hôpitaux', 14.).
- 6 Ils sont mentionnés pour la première fois en 1127 (Notre-Dame) et 1129 (Saint-Nicolas). Sur ces deux petits hôpitaux et leur devenir voir Bonenfant, 'Les premiers "hospita"', 5-25.
- 7 Rubin, 'Development', 42-43.
- 8 Geremek, *La potence*, 34.
- 9 Dickstein-Bernard, 'Le sens', 74-75 ; Guizardian, 'De implanting', 57.
- 10 La persistance des institutions d'accueil pour personnes âgées à travers les siècles va contribuer à recentrer progressivement la définition du mot. La survie de certains de ces hospices dans l'espace urbain flamand ou brabançon contemporain vaachever ce renforcement (De Bruyne, *De Godshuizen*, 10.). Dans le nord du territoire, particulièrement aux Pays-Bas, en ce compris dans le Brabant septentrional, le terme *hofje* va par contre le supplanter.

Fondations hospitalières dans les 'chefs-villes' brabançonnes du XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle

Il arrive fréquemment cependant que, dans la pratique, les qualificatifs se mélangent et s'interchangent attestant d'une confusion sinon de leur rôle et de leur perception, au moins des termes.

À ces deux temporalités de l'accueil répondent deux temporalités de fondation. Les *gasthuizen* émergent majoritairement au cours de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, les *godshuizen* se déploient ensuite en grand nombre dès la fin du siècle et au cours des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. C'est des premiers dont il sera question dans les pages qui suivent. L'un comme l'autre sont fondés autant par des groupes familiaux « aristocratiques » que par un nouvel acteur dans le monde hospitalier : des gens de métier.

## Gens de métiers, fondateurs hospitaliers

Groupe familial ou groupe de confrères de métier : l'aspect collectif et pluriel du rôle de fondateur doit tout d'abord être souligné. Le terme même mérite d'être déconstruit et peut-être faut-il en retourner à la conception médiévale du *fundator domus*. L'expression ne désigne en effet pas tant l'instigateur de la fondation, l'individu portant seul son projet charitable, que l'ensemble, le groupe de personnes qui par sa contribution –financière ou humaine– au projet est amené à en percevoir les bénéfices spirituels<sup>11</sup>. Sans contester l'importance et le rôle que peut prendre un initiateur particulier, il convient de replacer son acte dans le concert de l'action collective. L'initiateur privé est accompagné dans sa démarche –simultanément ou à postériori– par d'autres acteurs, qu'ils soient ses familiers,

des membres de son groupe social, des personnes soumises à son autorité ou à l'autorité desquels il est soumis. Cette approche est d'autant plus pertinente que dans de nombreux cas, on ne retrouve pas ou peu de traces d'un fondateur ou donateur initial. La fondation par ailleurs a bien souvent à un objectif communautaire et elle rassemble et implique une communauté d'individu. Plutôt que de tenter absolument d'attribuer la fondation à une personne particulière et, par la même occasion, de catégoriser la fondation en fonction de la qualité –seigneuriale, épiscopale, bourgeoise– de cet individu, il nous apparaît intéressant d'envisager la rencontre des différents soutiens à l'hôpital et les rapports sociaux qu'elle sous-tend. La dimension collective de la fondation et son étendue sociale diverse s'avèrent révélatrices des relations entre les différents groupes constitutifs de la société médiévale.

L'éventail des fondateurs potentiels d'hôpitaux est large : il embrasse autant l'oligarchie en place que de riches gens de métiers. Ces derniers sont de nouveaux acteurs du phénomène hospitalier. Ils déploient des stratégies et des utilisations originales et innovantes de l'outil hospitalier et constituent dès lors notre principal objet d'étude.

Le format de cet article ne nous permet pas de rentrer dans les détails et les débats de l'histoire pré- et post-corporatiste. L'histoire de l'émergence des organisations de métiers est au moins aussi complexe et diverse que celle des institutions gouvernementales. Cette diversité se reflète dans l'abondante historiographie consacrée au sujet<sup>12</sup>. Aussi nous contenterons-nous de souligner que le moment de fondation de ces hôpitaux prend place à une période charnière pour les gens de métier<sup>13</sup>.

À Bruxelles, le XIV<sup>e</sup> siècle se caractérise à la fois par un contrôle strict des tentatives d'organisations professionnelles et une répression périodique, mais aussi par une ouverture progressive à certaines formes d'organisation<sup>14</sup>. À Malines, le contexte est moins conflictuel, mais la reconnaissance formelle des métiers et leur accession effective à la gestion des affaires publiques sont progressives et parfois faites de retours en arrière<sup>15</sup>. Des différentes villes brabançonnes, c'est dans ces contextes bruxellois et malinois tout à la fois contrastés et comparables que l'on retrouve le plus souvent les gens de métiers à l'initiative d'une fondation hospitalière au XIV<sup>e</sup> siècle. On les retrouve derrière deux hôpitaux malinois : Saint-Julien et Saint-Jacques et trois établissements bruxellois : Saint-Jacques d'Overmolen, Saint-Corneille et Saint-Julien.

### ***Malines***

Des cinq hôpitaux mentionnés, Saint-Julien à Malines est le plus ancien. Son acte de fondation est enregistré par les échevins de la ville le 31 mars 1294<sup>16</sup>. Les échevins de la ville y attestent que Zeger Schepper fait donation de son alleu situé sur le *Veemarkt* (Marché au bétail) afin qu'y soit reçu les pauvres, d'où qu'ils viennent, arrivant à Malines<sup>17</sup>. Il conserve cependant, avec sa femme, l'usufruit de son habitation. L'homme est qualifié dans cet acte,

11 Touati, 'Un dossier', 30–31.

12 Pour un aperçu de cette tradition historiographique, on peut consulter : Lambrechts, 'L'historiographie', 143–155; Jacobs, 'De Ambachten', 558–624. Voir aussi Prak, *Craft Guilds*; Haemers, 'Ambachtslieden', 209–239.

13 L'époque correspond également à l'émergence de mécanismes de solidarité au sein des groupements professionnels. Hadewijch Masure en fait la démonstration pour Bruxelles et Malines notamment dans son article paru dans ce même volume. Elle y retrace un peu plus longuement aussi l'émergence du mouvement corporatiste dans ces deux villes. Voir Masure, 'Ambachtssolidariteit'.

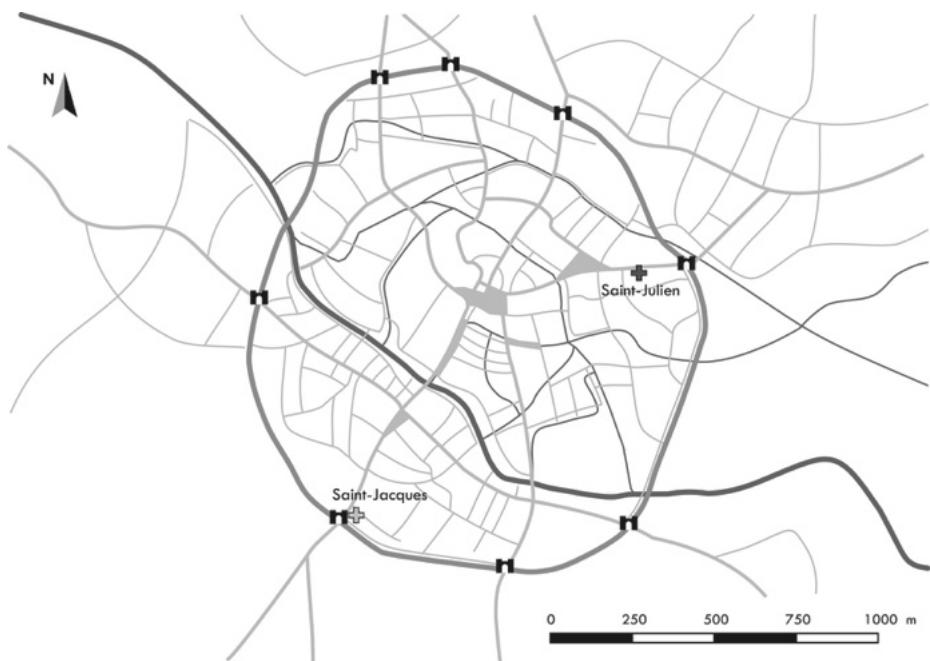
14 Favresse, *Études*.

15 Joosen, 'De arbeidersvertegenwoordiging'.

16 Lettre échevinale du mercredi après *Laetare* 1293. SAM, *OCMW*, 3871.

17 *Ad opus et necessitatem pauperum universorum ex quacumque parte apud Machliniam venerint, ipses (...) in dictam hereditatem hospitando et benigno recipiendo ac caritative.*

de *caligator*, c'est-à-dire fabricant de chausses. Il suit probablement une tradition familiale de confection de vêtement comme l'indique son patronyme, en adéquation avec cette orientation professionnelle (« tailleur »). Il s'agit donc d'un riche artisan de la filière textile malinoise.



Gasthuis de Malines au XIV<sup>e</sup> siècle

Si les archives de l'hôpital sont très riches et les noms d'une grande part des premiers donateurs et acheteurs bien connus, point n'est aisément cependant d'établir leur qualité. Les principaux documents nous permettant d'effectuer une analyse prosopographique ne nous sont accessibles à Malines que pour des périodes ultérieures, principalement la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Tout ce que l'on peut affirmer en somme c'est que ces soutiens ne font majoritairement pas partie de l'oligarchie, des quelques familles qui occupent la majorité des fonctions échevinales à Malines à cette époque. Il est difficile dès lors d'identifier une continuité entre le métier de Zeger Schepper et les soutiens de l'hôpital. Nous verrons avec le temps cependant qu'un lien peut être établi entre l'industrie textile, dans laquelle se place Zeger Schepper, et celle d'une bonne part des gestionnaires.

Avant d'examiner le statut de ces derniers toutefois, arrêtons sur les autres hôpitaux de ce panel, à commencer par un deuxième hôpital malinois, celui de Saint-Jacques<sup>18</sup>. Les deux premières mentions de l'institution, en 1306, se retrouvent d'une part dans une donation, d'autre part dans un acte sanctionnant un accord intervenu avec l'hôpital Notre-Dame qui concède au nouvel établissement le droit de lire la messe dans sa chapelle<sup>19</sup>. L'existence de cette chapelle indique que la construction de l'hôpital doit déjà remonter à quelques années. Aucun autre acte ne nous permet d'identifier ici un fondateur et la liste des premiers donateurs n'est à nouveau pas très explicite. Le constat reste cependant le même, les quelques familles de l'oligarchie malinoise en sont absentes.



Vue sur l'hôpital Saint-Julien à Malines. Aquarelle/dessin à la plume par Jan Baptist De Noter (1787-1855) (Collectie Stadsarchief Mechelen, Verzameling Schoeffter, Sch. 282)



Ancienne chapelle de l'hôpital Saint-Julien à Malines dans la Keizerstraat. Foto : Tijl Vereenooghe, 3 janvier 2009 (ArcheoNet Vlaanderen)

- 18 Le procès avait été intenté par les surintendants des pauvres de Malines contre les doyens du métier des poissonniers en tant que proviseurs de l'hôpital afin de récupérer une taxe au bénéfice des pauvres de la ville. Le jugement n'a, semble-t-il, pas donné raison au plaignant. SAM, FVVA, 410.
- 19 L'hôpital est mentionné au sein d'une liste de nombreux établissements bénéficiant d'un maigre leg de Gilles Berthout, seigneur d'Humbeek, dans un acte du 7 janvier 1306 édité dans Croenen, *De oorkonden*, 85-86. La deuxième mention se trouve dans un acte conclu entre la maîtresse et la communauté de l'hôpital Notre-Dame, d'une part, et les proviseurs de l'hôpital Saint-Jacques de Malines, d'autre part, marquant l'accord des premières pour la lecture de messes dans la chapelle du second hôpital contre le paiement d'une rente annuelle de 50 s. 1306 ; SAM, OCMW, 2623.

Plusieurs pistes indiquent en revanche une proximité précoce des bateliers et des poissonniers avec l'hôpital. Cette revendication est en tous les cas portée par le métier des poissonniers qui est en charge de la gestion de l'hôpital une centaine d'années après la fondation, sans que l'on puisse déterminer précisément quand se produit cette récupération. À l'occasion d'un procès en 1554, le métier, fouillant dans les archives de l'hôpital en sa possession déclare y trouver de très nombreuses donations effectuées depuis plus de cent ans par de vertueux marchands issus de ses rangs<sup>20</sup>.

Il est par ailleurs fait mention dans les statuts de la confrérie attachée à l'hôpital publié en 1313<sup>21</sup> de dérogation à l'obligation de participer aux activités confraternelle en cas de *legdag* que l'on pourrait traduire par jour de chargement et de déchargement de bateau<sup>22</sup>. Une dernière indication de la prédominance des métiers maritimes est la présence importante, bien que non exclusive, de gens issus de ces métiers parmi les premiers gestionnaires de l'établissement, comme nous le verrons plus loin.

### ***Bruxelles***

Les gens de métiers malinois semblent donc avoir joué un rôle important dans la création de nouveaux hôpitaux au tournant des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. En cela, ils occupent une place de précurseurs à l'égard des villes du duché de Brabant. La part des corps de métiers dans les fondations hospitalières sera en effet croissante au cours du siècle qui suit dans tous les autres centres urbains. Après Malines, cette nouvelle impulsion est surtout perceptible à Bruxelles. Les circonstances de fondation des trois *gasthuizen* bruxellois qui nous occupent l'illustrent bien.

L'hôpital Saint-Jacques d'Overmolen est mentionné tout d'abord dans un acte du 17 novembre 1324 accordé par quatorze évêques réunis dans la ville pontificale d'Avignon qui octroient quarante jours d'indulgences aux bienfaiteurs et aux visiteurs de l'établissement<sup>23</sup>. La propriété qu'investit l'hôpital, une maison à proximité immédiate de la porte d'Overmolen –qui prêtera plus tard son nom à l'hôpital, est transmise à Goossen Gorijs en 1327<sup>24</sup>. Si l'hôpital ne possède pas d'acte de fondation et donc d'initiateur individuel à proprement parler, ce dernier personnage compte parmi les individus très actifs dans la constitution de son patrimoine et sa gestion dès les premières années.

Il est issu d'une famille de gens de différents métiers, comme tonneliers ou menuisiers d'arts, mais qui ont aussi fait fortune dans le commerce de l'argent. Certains prêtent de l'argent au couple ducal ou occupent des fonctions d'officier des finances du domaine ducal<sup>25</sup>. Parmi les premiers soutiens de l'hôpital, on compte outre le duc lui-même et quelques rares familles du patriciat bruxellois, surtout les plus riches des gens de métiers bruxellois, quelques familles importantes de la boucherie et de la teinturerie<sup>26</sup>.

L'hôpital Saint-Corneille, au nord-ouest de Bruxelles, est lui mentionné dès 1350 à l'occasion d'une donation partagée avec le précédent hôpital Saint-Jacques<sup>27</sup>. Il est construit sur un alleu appartenant au brasseur Hendrik Nautijt, originaire de Chapelle-Saint-Ulric<sup>28</sup>. Cette origine trouve écho dans celle de la majorité des donateurs de l'hôpital, originaires eux aussi du quart nord-ouest de l'arrière-pays bruxellois, dans une région située entre Vilvorde et Ninove<sup>29</sup>. Les bouchers bruxellois sont probablement également partie prenante de sa fondation comme peut en témoigner le patronage de saint-Corneille, saint protecteur du bétail, et l'identité des premiers proviseurs, issus de famille de ce métier, mais aussi l'usage attesté à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle de sacrifier ou de donner en aumône des bêtes vivantes à sa chapelle<sup>30</sup>.



Gasthuizen de Bruxelles au XIV<sup>e</sup> siècle

- 20 ...Hoe dat over hondert jaeren ende meer int voerseide ambacht vanden vischcoopers zijn ghevonden geweest goede duechdelijke personen cooplieden die totten voerseide gasthuyse gedraghen hebben grote devotie om die selve voirt te helpen. SAM, FVVA, 410.
- 21 Statuts de la confrérie Saint-Jacques de Malines du 25 juillet 1313 ; SAM, FVVA, 402.
- 22 Instituut voor Nederlandse Lexicologie (Universiteit Leiden), 'LIGDAG – WNT'
- 23 Celui-ci est qualifié comme suit : (...) *hospitale pauperum in honore beati Jacobi apostoli constructum situm in parrochia sancte Gudile in Bruxella cameracensis dyocesis*. acpasp, sjo no11, fo cviii – Acte accordant des indulgences à tout qui offrirait une aumône, une messe ou tout objet utile, mais aussi aux visiteurs des infirmes et des indigents de l'hôpital.
- 24 *Notum sit universi quod Henricus de Ponte de Zaventhines contulit cum debita renunciatione Gosuino dicto Gorijs mansionem cum fundo et attinencis suis sitam iuxta portam of Overmolen infra ipsam portam...* (24 octobre 1327) acpasp, sjo 10, fo I. Si l'acte en lui-même n'apporte à première vue aucun élément, les intitulés de l'acte sont bien plus loquaces (l'acte est en effet recopié deux fois dans le cartulaire). Au folio 1, l'intitulé est le suivant : *De lettere vanden godshuse des hospitailes bi Sente Jacops ane der Overmolen porte else van Heinrecke vander Brugen van Zaventhem swijsseleren in Bruselle daer es ghene andere lettere meer af dane ene et au folio 47, l'intitulé est encore plus clair : In dersten tgasthuus dat vercreghen was jeghen Heinrec vanderbrughen van Saventhem.*
- 25 Jan Gorijs est lieutenant receveur du duc de Brabant à Bruxelles en 1325. Acte publié dans Martens, *Actes relatifs*, 231-234, n° 100. Gillis et surtout Hendrik Gorijs sont des financiers des ducs de Brabant au cours de la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle. Verkooren, *Inventaire*, 299-301, 390-391.
- 26 Les familles de bouchers Meyer et Boete comptent parmi les premiers donateurs. Ils se trouvent au premier rang des gens de métiers réclamant un accès aux mandats échevinaux lors de la « révolte » de 1303-1306. 13 janvier 1332, acpasp, sjo 10, fo 4 vo. 13 mars 1335, acpasp, sjo 10, fo 8 vo. Sur cet épisode de l'histoire bruxelloise voir : Vandecandelaere, 'Een opstand', 3-68.
- 27 Donation d'une rente de 10 s. vieux gros tournois aux deux hôpitaux, à raison de 5 s. chacun, par Jan Philips van Okegem, le 31 octobre 1350 ; rente que ledit Jan a acheté auprès de Jan Mayvoets et qui est assurée sur un terrain avec maison sur le *Vismarkt*. Acte des proviseurs de l'hôpital Saint-Jacques d'Overmolen copié dans le cartulaire de Saint-Cornelle : acpasp, h 1405, fo 44 vo.
- 28 Hendrik Nautijt, fils de feu Hendrik de Zaghère, de Chapelle-Saint-Ulric, a fait l'acquisition de cette parcelle en 1346. Lettre échevinale du 4 février 1346 copiée au cartulaire : acpasp, h 1405, fos 78 vo et 79 ro.
- 29 Parmi les 18 donateurs individuels (sans compter Hendrik Nautijt) que l'on peut identifier au cours des vingt premières années d'existence de l'institution, il en est 10 dont on peut retracer l'origine hors de Bruxelles. Si l'on reporte ces mentions sur une carte, on peut observer une répartition géographique remarquable des localités concernées, toutes situées dans le quart nord-ouest de l'arrière-pays bruxellois.
- 30 C'est ce qui ressort d'un accord scellé le 15 décembre 1393 entre l'hôpital Saint-Cornelle et l'abbaye de Kornelimünster relativ à la répartition des offrandes de cochons et autres bêtes vivantes. L'accord, visiblement fruit d'une négociation, prévoit que, désormais, les aumônes de cette nature reviendront, pour les deux tiers à l'abbaye impériale, le dernier tiers pouvant être conservé par le *gasthuis* (Chirophe original, acpasp, h.1404-1°). Dans les premiers comptes conservés pour l'hôpital, couvrant les années 1447 à 1456, on retrouve plusieurs cochons. Cinq porcs revendus sur le marché enrichissent les comptes, tandis que la mise en pature de deux autres sur le *vroente*, grève légèrement le budget (acpasp, h 1411, Comptes de Saint-Cornelle pour les années 1447 à 1456). Si l'on tient compte du fait qu'il ne s'agit là que du tiers des porcs offerts à l'hôpital, conformément à l'accord conclu avec l'abbaye, l'hôpital aurait reçu en dix ans une quinzaine de bêtes.

L'hôpital Saint-Julien, enfin, sur la rue Haute, au sud de Bruxelles est fondé par testaments des frères Spiegheleren en aout 1356<sup>31</sup>. Ils sont probablement originaires de la région de Vlezenbeek, au sud de Bruxelles, d'après la nature du patrimoine cédé à l'hôpital. Une étude prosopographique nous renseigne sur leur profession de tanneur, un métier qui est partagé par une bonne part de leur réseau social<sup>32</sup>. Familles et relations commerciales sont impliquées dans la fondation par des donations ou des désignations aux postes de gestion.

## Gestionnaires d'ateliers et de patrimoine hospitalier

Ces postes de gestions constituent précisément le deuxième volet de notre analyse de l'intervention des gens de métiers dans ces hôpitaux. Si le groupe fondateur porte sur les fonts baptismaux l'hôpital en lui imprimant une orientation, un fonctionnement et des usages, il définit aussi les modalités de sa perpétuation. Cette continuité entre les fondateurs et l'existence ultérieure de l'institution est assurée au premier chef par les administrateurs du temporel de l'hôpital. Ils reçoivent dans les sources les qualifications diverses de proviseurs, mambours, recteurs ou encore maîtres de l'hôpital, autant de termes employés indifféremment pour désigner généralement la même fonction. Ils sont les garants de la poursuite de la mission définie par le groupe initial. Les modes de leur désignation sont d'ailleurs très souvent fixés par les fondateurs –ou du moins en accord avec eux. Concrètement cependant, l'accès à la fonction ne suit pas de règle générale et les situations changent fort d'un hôpital à un autre. Les proviseurs sont tantôt nommés par leurs prédécesseurs, tantôt élus par un comité, qu'il soit confraternel, religieux ou officiel, tantôt désignés d'office par leur fonction extérieure ou encore appointés par le Magistrat de la ville. Quelles qu'aient été les modalités de leur élection ou de leur nomination, les proviseurs font le serment d'assurer la bonne administration de l'hôpital et de ses biens<sup>33</sup>. Ils représentent l'hôpital autant qu'ils le gèrent et le supervisent.

Il est généralement admis que les fonctions d'administrateur de la charité publique ou privée étaient exercées, durant l'Ancien Régime, par des membres de l'élite locale. Cette affirmation n'est cependant que très rarement soutenue par une étude précise de l'identité et du statut social de ces individus<sup>34</sup>. Il y a lieu dès lors de se poser deux questions fondamentales : Qui étaient tout d'abord ces individus impliqués dans la gestion des hôpitaux ? Ensuite, quels étaient leurs motivations et leurs objectifs pour remplir cette fonction ?

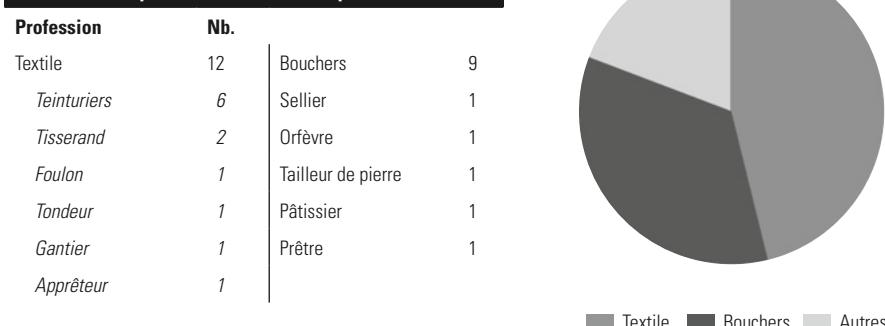
Pour répondre à ces questions, nous diviserons l'analyse en trois segments : professionnels, économiques et politiques. Dans chacune de ces catégories, nous verrons que ces gestionnaires peuvent sans doute être distingués de leur confrère de métier par leur position de domination et appartiennent donc à une forme d'élite.

### *Une élite professionnelle*

Du fait de la bonne disponibilité des données prosopographiques, il peut être dressé un profil socioprofessionnel assez complet des proviseurs de l'hôpital bruxellois de Saint-Jacques d'Overmolen. Il constitue une porte d'entrée intéressante pour vérifier notre hypothèse d'une large représentation des gens de métiers à ces postes de gestion.

Entre 1332 et 1428, nous connaissons les noms de 44 proviseurs. Parmi eux, il en est 26 dont on peut, soit par mention directe, soit par association familiale, suspecter la profession. Nous les avons rassemblées ici sur ce tableau.

### Profession des proviseurs de Saint-Jacques d'Overmolen



Le contingent le plus important est celui du textile, dont les teinturiers forment la majorité, mais la profession individuelle qui domine est la boucherie. On constate donc une certaine continuité entre le groupe fondateur et celui des administrateurs.

Lorsqu'on analyse plus en détail les patronymes des bouchers, on se rend compte qu'ils représentent les familles en possession du plus grand nombre de bancs dans la boucherie ducale qui se trouvait près de la Grand-Place<sup>35</sup>. Ces proviseurs eux-mêmes comptent parmi les plus grands collectionneurs d'étals. Les familles les plus en vue de ce métier accaparent donc les positions de gestionnaires de cet hôpital.

Tournons-nous à présent vers les deux hôpitaux malinois de Saint-Julien et de Saint-Jacques. Une certaine répartition des postes de proviseurs à en fonction de l'appartenance professionnelle semble y prévaloir. Dans les comptes du tonlieu d'Anvers pour les années 1360-1370, plusieurs proviseurs de Saint-Julien apparaissent<sup>36</sup>. Une redevance est enregistrée à leur nom pour le passage de laine ou de produits de teintures. Dans ce même document en revanche, les proviseurs de Saint-Jacques sont bien plus nombreux à payer la redevance pour des harengs ou à transporter les marchandises d'autrui. Au sein du conseil de la ville où les métiers malinois envoient plusieurs jurés, les proviseurs de Saint-Julien figurent parmi les jurés de différents métiers textiles, de la Draperie ou de la teinturerie tandis que ceux de Saint-Jacques représentent davantage les métiers des bateliers ou des poissonniers<sup>37</sup>. Les profils ne sont cependant pas unanimes et on retrouve également des boulanger, brasseurs ou graissiers à Saint-Jacques.

31 L'acte est conservé dans les archives de l'église Notre-Dame de la Chapelle (aeb, ae 27.040, no 25) et recopié dans le cartulaire de l'établissement (acpasp, h 1359, fo i, ii, iii.)

32 Le cercle social des frères Spiegheleren, tel qu'il apparaît dans les sources, est circonscrit exclusivement au milieu des artisans du cuir et plus encore, à ses membres les plus fortunés : les familles Soys, Goedertieren et Calenvoort. Willem et Jan Sersoys ainsi que Gillis Goedertieren sont les exécuteurs testamentaires des deux frères, mais aussi selon le testament, les premiers proviseurs de l'hôpital. acpasp, h 1359, fo ii ro.

33 Le texte de ce serment n'est cependant conservé que pour une période tardive. Celui presté au XVIIe siècle par les proviseurs de l'hôpital Saint-Cornélie tient en quelques lignes. Le proviseur y promet de gérer les biens et revenus de l'hôpital comme s'ils étaient les siens et mieux encore : *Ich ... gelove seher ende verle dat jehden gasthuys van Sinte Cornelis sal sijn goet ende getrouwue soo inde toesuchte van d'administratie vanden goeden ende in de distributien daeraff aenden armen volghende der fundatie te doen als anderssint. Int gevel mijnen dienst ende offtie ende enrichsint soude moeghen concernerende ende aengaen ende voirts alte doene sonder enighe gunster faveur oft dissimulatie dat een goet ende getrouwue proviseur den gasthuyseester schuldich is ende behoort te doene min ofte meer dan oft die goeden ende innecomen des selfts gasthuys mijn eyghen waeren ende noch beter eeft moegelijch. Soo helpt mij Godt etc.* (acpasp, h 1404, no 3)

34 Van Leeuwen, 'The logic', 599-600.

35 Mathijs, Snellaert, Everdoy, Baers, Daneels... autant de familles redevables de cens au duc pour de multiples étals dans la halle ducale tout au long du XIVe siècle. Les redevances échues pour les étals de la Boucherie ducale bruxelloise sont consignées dans les censiers renouvelés périodiquement. Censier ducal de 1346 (agr, cc 44.825, fos 63 ro-65 ro) Censier ducal de 1382 (agr, cc 44.826, fos 66 ro-70 vo) ; Censier ducal de 1392 (agr, cc 44.827, fos 79 et seq.) ; Censier ducal de 1399 (agr, cc 44.828, fos 103 et seq.).

36 Doehaerd, *Comptes du tonlieu*.

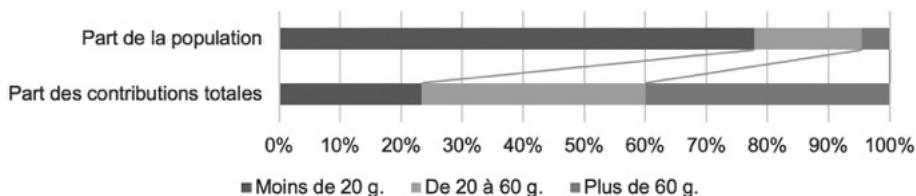
37 Joosen, 'Dekens', 54-107.

### **Une élite économique**

La position privilégiée de ces hommes au sein de leurs métiers respectifs a aussi pour corollaire une certaine concentration de capital. Les proviseurs d'hôpitaux sont, en moyenne, des hommes plus riches que leurs contemporains. On peut en prendre pour preuve la proximité de nombreux proviseurs hospitaliers avec le milieu du commerce de l'argent. Les trois premiers mambours de l'hôpital Saint-Corneille de Bruxelles sont des changeurs d'argent<sup>38</sup>. À Saint-Jacques d'Overmolen, on retrouve également de nombreux liens avec ce milieu. Leur richesse se lit au travers de leur patrimoine : ils possèdent de nombreux biens fonciers dans l'arrière-pays malinois ou bruxellois<sup>39</sup> et certains possèdent aussi des maisons qualifiées de *maisons de maître* à l'intérieur des murs<sup>40</sup>.

À Malines, cette aisance économique des proviseurs peut se lire au travers de la liste établie lors de la collecte pour le reliquaire de Saint-Rombout de 1367 à laquelle ont contribué probablement tous les citoyens malinois<sup>41</sup>. Pour reprendre l'analyse que Raymond van Uytven fait de cette collecte, on peut répartir les contributeurs en trois catégories<sup>42</sup> : ceux payant moins de 20 schel gros (77,5 % des contributeurs contre 23 % du montant total), 2° ceux qui payent entre 20 et 60 gros (17,5 % des participants pour 37 % de la somme), 3° ceux dont la contribution s'élève à plus de 60 gros (4,5 % des habitants pour 40 % du total des aumônes).

**Figure 1** : Répartition des contributions au reliquaire de Saint-Rombout



On retrouve dans la liste les noms de onze proviseurs des hôpitaux Saint-Julien et Saint-Jacques. À Saint-Julien, six proviseurs contribuent ensemble, à hauteur de 181,1 g. soit une moyenne de 30,18 g. par personne, près du double de la moyenne globale de 16,75 g. Ils comptent parmi les 20% les plus riches. À Saint-Jacques, cette différence économique est plus frappante encore. La donation globale des cinq proviseurs identifiés dans la liste s'élève à 421,1 g., soit 84,22 g. par personne en moyenne, plus de cinq fois la contribution moyenne, un montant qui s'élève au-delà de la contribution de 96 % des habitants.

### **Une élite politique**

Cette place prééminente occupée tant sur l'échelle financière que dans leur domaine professionnel respectif se manifeste aussi pour certains proviseurs dans le domaine politique, ou plutôt dans l'espace politique souvent marginal qui est réservé aux gens de métiers par l'oligarchie traditionnelle. À Malines, où une représentation des métiers est assurée au travers du conseil de la ville dès 1305, on retrouve de nombreux proviseurs d'hôpitaux parmi les jurés représentants les métiers au conseil de la ville<sup>43</sup>. Ces hommes s'impliquant

dans la gestion hospitalière comptent d'ailleurs parmi les plus réguliers auprès du conseil de la ville, occupant de nombreux mandats au cours de leurs carrières politiques. Certains accèdent également à la fonction plus prestigieuse d'échevins avant ou après le passage au proviseurat<sup>44</sup>. Pour tous ces hommes, la gestion des hôpitaux apparaît comme une étape de leur carrière politique, un poste occupé avant d'accéder à de plus hautes fonctions ou entre deux mandats politiques.

À Bruxelles, l'immixtion des proviseurs hospitaliers dans les affaires de la Cité n'est pas aussi précoce. Cet état de fait est bien évidemment lié à l'histoire particulière de la ville. L'ouverture des mandats publics aux gens de métier bruxellois tarde à s'opérer ou du moins à se pérenniser. C'est n'est qu'à partir de 1421 que va s'opérer réellement la transition et l'accession des premiers gens de métiers à la chose publique. À la faveur d'une crise politique secouant l'ensemble du duché, l'élite possédante des métiers bruxellois parvient à négocier une part, bien que minoritaire, du pouvoir<sup>45</sup>.

Lorsque cette ouverture se produit, on constate que parmi les premiers conseillers à accéder à ces fonctions se trouvent de nombreux anciens proviseurs de Saint-Jacques<sup>46</sup>. Plus encore, la majorité des conseillers après 1421 vont être issus des rangs de la confrérie Saint-Jacques rattachée à l'hôpital<sup>47</sup>. Le proviseurat hospitalier est donc en quelque sorte pour ces hommes l'antichambre du pouvoir. Une position de prestige occupée avant d'accéder à de plus hautes responsabilités. Cette position de prestige se voit confirmée après 1421, puisque les mandats de gestion des institutions religieuses sont alors redistribués. D'anciens hôpitaux accueillent désormais des gestionnaires qui sont gens de métiers, tandis que des hôpitaux comme celui de Saint-Jacques sont désormais aussi dirigés aussi par des patriciens<sup>48</sup>. Les mandats de proviseurs hospitaliers sont donc totalement intégrés dans le paysage des mandats publics.

38 Les proviseurs Jan Moens et Peter Vleys sont explicitement qualifiés de changeurs dans différentes sources bruxelloises. Le mambour Roelof Boete quant à lui appartient à une famille très active dans ce commerce.

39 Goossen Goris tout comme Jan Moens, proviseur de Saint-Corneille acquièrent des surfaces rurales importantes à proximité de Bruxelles. À Malines, Aert de Paysmakere, proviseur de l'hôpital Saint-Jacques, est alleutier de terres agricoles à Merchtem. Les proviseurs de Saint-Jacques d'Overmolen à Bruxelles, Jan De Snoeyere, Jan Ruelens ou encore Jan Bris, achètent tous trois des terrains dans la vallée de la Senne. (Martens, 'Les chartes relatives', 77, n°219.). Jan Bris et Jan Ruelens possèdent chacun plusieurs bonniers à Anderlecht et Cureghem. Deligne, Billen, et Kusman, 'Les bouchers', 86, note 83.

40 La famille Ruelens, dont fait partie le proviseur Jan Ruelens de Saint-Jacques d'Overmolen, possède au début du XVe siècle une *meester huyse* et une ruelle privée reliant la grande et petite rue des bouchers. acpasp, b 216, Censier de la Table des Pauvres de Sainte-Gudule, fo 55 vo.

41 *Rekening van den ontfang ende uytgeef, over het maecken van de Silvere vergulde Reliquie – Kasse van de H. Rumoldus, welcke rekeninge gedaen wirds op alle Apostelen dagh in het jaer 1370* édité dans : De Munck, *Gedenck-schriften, XLIV–LXXI*.

42 Van Uytven, 'Plutokratie', 387–388.

43 Joosen, 'De Arbeidersvertegenwoording'; Joosen, 'Dekens'.

44 À Saint-Julien les proviseurs Jan de Rechie, Arnold Tsulle Jan de Vettore et Arnold Hoeft effectueront également un ou plusieurs mandats d'échevin au cours de leur vie. C'est également le cas à Saint-Jacques pour Aert de Paysmakere et les frères Simon et Jan Blanke. Hermans, 'Le magistrat', 27–112.

45 Après deux ans d'incertitudes, l'acte de 1423 consacre l'organisation suivante: la « Loi » de Bruxelles se compose de deux bourgmestres, sept échevins, quatre receveurs et six-conseillers jurés. Les lignages fournissent un bourgmestre, les sept échevins et deux receveurs. Les neuf « Nations » qui regroupent les métiers bruxellois remplissent les neuf mandats restants (contre dix aux premiers). Les candidats à ces postes, avant de pouvoir siéger, doivent cependant recevoir l'aval aval des magistrats des lignages. Sur cette réforme et le contexte qui l'a portée, on consultera le chapitre x de Stein, *Politiek*, 207–241.

46 Jan Rijkaert teinturier et proviseur de l'hôpital depuis 1400 est le nouveau receveur de la ville en cette année 1421. Un de ses collègues et contemporains, Jan de Vrient, teinturier lui aussi et proviseur de l'hôpital depuis 1414, apparaît en 1423 comme conseiller. Machiel van Mabeert, enfin, inscrit à la confrérie Saint-Jacques depuis 1400 est proviseur au côté de Jan de Vrient depuis 1414, compte parmi les conseillers en 1421. Henne et Wauters, *Histoire*, 489.

47 Entre 1421 à 1430, les noms 34 des 62 conseillers peuvent être identifiés dans la liste de la confrérie Saint-Jacques. Il faut toutefois noter que l'annuaire de la confrérie n'est plus complété après 1419, soit avant la mise en place de ce collège. Ce décompte omet donc potentiellement plusieurs noms inscrits par après et représente donc une proportion à minima. L'annuaire de la confrérie Saint-Jacques d'Overmolen a été édité : Dickstein-Bernard, *Le livre. Liste des conseillers établie par Henne et Wauters, Histoire*, 489–490.

48 Dickstein-Bernard, 'La mise sous tutelle', 1–18.

## L'hôpital comme enjeu

Tout au long du XIV<sup>e</sup> siècle dans les villes de Malines et de Bruxelles, des gens de métier et plus particulièrement les plus nantis et entreprenant d'entre eux semblent donc avoir trouvé opportun d'investir temps et argent dans la fondation et la gestion d'institution hospitalière. Les enjeux de cet investissement sont multiples. Pour les appréhender, il faut intégrer ce paradigme de la charité médiévale voulant que les institutions de l'aide aux défavorisés dans leur ensemble et les hôpitaux en particulier peuvent être mobilisés à de nombreuses fins, économiques, politiques ou sociales. Ces objectifs peuvent être bien différentes de leur mission d'aide officielle sans pour autant l'entraver, sans susciter de condamnation morale et sans jamais que cette instrumentalisation soit considérée comme abusive. L'hôpital, pour qui sait s'en servir, est un outil à plusieurs facettes.



Prendre soin des malades est une des sept œuvres de miséricorde, une vertu chrétienne importante. Meester van de Levensbron/Maître de la Source de la Vie, *De Zeven Werken Van Barmhartigheid/Les Sept Oeuvres de Miséricorde*, 1500-1520. Olieverf op paneel/huile sur panneau (Collectie Rijksmuseum Twente, Enschede)

Avant tout, dans une société universellement chrétienne, le premier enjeu est religieux. À titre individuel ou collectif, il s'agit d'assurer le salut de l'âme du fondateur, du donateur ou du gestionnaire. Fonder et supporter un hôpital permet à la fin du Moyen Âge encore d'établir une réserve de crédit spirituel durable. Le bénéfice est double puisqu'il permet non seulement de recevoir les avantages attachés à l'exercice d'un acte de charité, mais aussi de tirer profit leur vie durant et après leur mort de messes et de prières intercessives dites dans la chapelle de l'établissement par les hospitalisés<sup>49</sup>.

Au-delà cependant de l'aspect transcendental, il est aussi un enjeu de démonstration de bonne conduite morale et d'observation des préceptes religieux. La fondation est un geste ostentatoire de piété qui démontre outre une certaine richesse du donateur, sa valeur morale. L'hôpital est en effet un dispositif social à haute valeur symbolique. Il permet de distinguer très clairement une hiérarchie du dominant (le fondateur, gestionnaire et dona-



teur) et du dominé indigent qui bénéficie de la générosité de ses patrons, créant un prestige social qui rejaillit à peu de frais sur les premiers. L'élite des gens de métiers démontre par ailleurs par ces actions qu'elle partage les valeurs et les pratiques des classes dirigeantes qui ont davantage le monopole de ce type d'action jusqu'alors.

Au sein du groupe des gens de métiers, dans un contexte où le droit d'association est souvent encore compromis, la fondation d'un hôpital a aussi un objectif de cohésion<sup>50</sup>. Elle permet de rassembler le groupe de métier autour d'un objectif hautement respectable, derrière une façade<sup>51</sup>. Des confréries majoritairement composées de gens de métier s'y réunissent parfois comme à Saint-Jacques d'Overmolen à Bruxelles alors que règne encore dans le chef de l'oligarchie traditionnelle une grande méfiance vis-à-vis de toute organisation des métiers<sup>52</sup>. Par ailleurs pour les gestionnaires hospitaliers, elle représente au travers de son riche patrimoine un levier financier important qui peut servir au groupe au travers de la distribution de la charité, mais aussi de la distribution du patrimoine hospitalier et l'octroi de crédit<sup>53</sup>.

L'enjeu, comme nous le soulignions, est également politique. L'occupation de postes de gestionnaires permet de démontrer la capacité de ces hommes à la bonne gestion des affaires publiques. Elle permet aussi à ces hommes d'exercer sans doute une certaine forme de patronage et de clientélisme<sup>54</sup>.

49 Chiffoleau, *La comptabilité*; Rawcliffe, 'A word', 168.

50 En ce sens la fondation de ces hôpitaux se rapprochent dans ses objectifs de celle des *caisses des pauvres* qu'évoquent Hadewijch Masure dans son article ci-dessus. Masure, 'Ambachtssolidariteit', 8-10.

51 Le terme de « couverture » est évoqué dans ce contexte par André Vauchez en conclusion d'un colloque sur le mouvement confraternel. Vauchez, 'Conclusion', 403.

52 L'apparition de la confrérie Saint-Jacques d'Overmolen précède d'une trentaine d'années les premières reconnaissances formelles de métier à Bruxelles. Elle se produit dans un contexte encore largement défavorable aux métiers. En 1306, il est encore interdit aux métiers de se constituer des caisses communes. Des Marez, *L'Organisation*, 15; Favresse, 'Considérations', 919-940.

53 Au travers de l'examen des censiers de l'hôpital Saint-Jacques d'Overmolen, il apparaît que les frères bénéficient d'un accès prioritaire au patrimoine de l'hôpital. Les censives sont accordées majoritairement aux membres de la confrérie et parfois aussi aux proviseurs de l'établissement. Saint-Jacques d'Overmolen et Saint-Julien de Malines fonctionnent tous deux comme d'importantes banques de crédit, octroyant de nombreux prêts tantôt à des frères, tantôt principalement aux gens de métiers de la ville.

54 Hickey, 'Les mécanismes', 19-41.

Au final, ces hôpitaux s'inscrivent de manière plus large dans l'éventail des stratégies déployées par l'élite des gens de métiers, tendant à démontrer de manière pacifique les valeurs et la culture qu'elle partage avec les élites dirigeantes. Ces mêmes élites dirigeantes qui avaient utilisé ces établissements à leurs profits aux siècles précédents.

## Samenvatting

Ambachtslieden aan het hoofd van een hospitaal. Motieven om hospitalen te stichten en te besturen in Brussel en Mechelen in de veertiende eeuw

Kenmerkend voor de stedelijke ontwikkeling in Brabant gedurende de eerste helft van de veertiende eeuw was de bemoeienis van ambachtslieden met de 'hospitalen', zowel wat de stichting daarvan als de bewindvoering daarover betreft. Blijkbaar voelden zij zich, als christengelovigen maar ook als burgers, medeverantwoordelijk voor het welzijn van de arme en zieke stedelingen. Uit onderzoek naar de ontstaansgeschiedenis van hospitalen In Mechelen (Sint-Julianus en Sint-Jacobus) en Brussel (Sint-Jacobus, Sint-Cornelius en Sint-Julianus) wordt duidelijk dat deze vaak niet zijn ontstaan uit het initiatief van een enkel individu, maar uit dat van een groep of collectief. Ook na de stichting daarvan, bij het bestuur van hospitalen, speelden ambachtslieden een belangrijke rol.

Het is te voorbarig om er bij voorbaat van uit te gaan dat dit een zaak was van de plaatselijke elite. Wel overtroffen de ambachtslieden die als provisor van een hospitaal fungeerden qua vermogenspositie gemiddeld ruimschoots hun vakbroeders.

Ook op ander vlak staken de provisors boven het gemiddelde uit. Zij verrichtten hun ambt vaak slechts tijdelijk en beschouwden dit als een opstapje naar een hogere functie, zoals lid van de stadsraad of schepen. De armen- en ziekenzorg was voor hen 'het voorportaal van de macht'.

Voor de ambachtslieden golden meerdere redenen om zich in te zetten voor een hospitaal. Om te beginnen vervulde men voor het eigen geweten de plicht van de christelijke naastenliefde. Bovendien toonde men zich aan de buitenwereld als een persoon van onberispelijk moreel en godsdienstig gedrag. Aan diezelfde buitenwereld toonde men tevens dat men zich niet alleen bekommerde om alleen de eigen beroepsgroep, maar ook om de stedelijke samenleving als geheel. Tot slot toonde men aan de buitenwereld dat men geschikt was om een leidinggevende rol te vervullen.

(samenvatting door Charles Caspers)

## Abréviations

ACPASB	Archives du CPAS de la Ville de Bruxelles
AE	Archives ecclésiastiques
AEB	Archives de l'état à Bruxelles
AGR	Archives Générales du Royaume
B	Fonds Bienfaisance
CC	Chambre des Comptes
FVVA	Fonds Visverkopersambacht
H	Fonds Hospice
OCMW	Archief van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn
SAM	Stadsarchief Mechelen
SJO	Fonds Saint-Jacques d'Overmolen

## Archives

<b>Archives du CPAS de la Ville de Bruxelles (ACPASB)</b>	<b>Archives Générales du Royaume (AGR)</b>
<i>Fonds Bienfaisance (b)</i>	<i>Chambre des Comptes (cc)</i>
b 216 : Censiers de la Table des Pauvres de Sainte-Gudule (1433).	cc 44.825 : Censier ducal pour l'ammanie de Bruxelles de 1346.
<i>Fonds Hospice (h)</i>	cc 44.826 : Censier ducal pour l'ammanie de Bruxelles de 1382.
h 1359-60 : Cartulaires de Saint-Julien (xive et xve siècle).	cc 44.827 : Censier ducal pour l'ammanie de Bruxelles de 1392.
h 1404 : Chartrier de Saint-Corneille (xive-xviiie siècle).	cc 44.828 : Censier ducal pour l'ammanie de Bruxelles de 1399.
h 1405 : Cartulaire de Saint-Corneille.	
h 1411 : Comptes de Saint-Corneille (xve siècle).	
<i>Fonds Saint-Jacques d'Overmolen (sjo)</i>	
sjo 10-11 : Cartulaires de Saint-Jacques (xive-xve siècles).	
<b>Archives de l'état à Bruxelles (AEB)</b>	<b>Stadsarchief Mechelen (SAM)</b>
<i>Archives ecclésiastiques (ae)</i>	<i>Fonds Visverkopersambacht (fvva)</i>
ae 27.040 : Chartrier de l'église Notre-Dame de la Chapelle.	399-401 & 403-411 : Actes concernant l'hôpital Saint-Jacques (1383-1587).
	402 : Statuts de la confrérie Saint-Jacques (1313).
	<i>Archief van het Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn (ocmw)</i>
	2623 : Autorisation de l'hôpital Notre-Dame pour la lecture de messes à l'hôpital Saint-Jacques (1306).
	3870-4333 : Chartes de l'hôpital Saint-Julien (1286-1459).

## Bibliographie

- Avonds, P., 'Mechelen en de Brabantse steden (1312-1355). Een bijdrage tot de parlementaire geschiedenis van de Derde Stand', *Bijdragen tot de geschiedenis* 53/1 (1970) 17-80.
- Bonenfant, P., 'Hôpitaux et bienfaisance publique dans les anciens Pays-Bas, des origines à la fin du xviie siècle', *Annales de la Société Belge d'Histoire des Hôpitaux* 3 (1965) 1-194.
- Bonenfant, P., 'Les premiers "hospitia" de Bruxelles au xiie Siècle', *Annales de la Société Belge d'Histoire Des Hôpitaux* 11 (1973) 5-25.
- Chiffolleau, J., *La comptabilité de l'au-delà. Les hommes, la mort et la religion dans la région d'Avignon à la fin du Moyen Âge (Vers 1320-Vers 1480)*, Collection de l'Ecole Française de Rome 47 (Rome 1980).
- Christyn, J.B., *Septem tribus patriciae Lovanienses. Editio emendatior, et auctior usque ad annum 1754* (Louvain: Joannes Jacobs 1754).
- Croenen, G., ed., *De oorkonden van de familie Berthout, 1212-1425* (Bruxelles 2006).
- De Bruyne, H., *De Godshuizen in Brugge* (Zellik – Bruxelles 1994).
- De Munck, J.J., *Gedenck-Schriften Dienende Tot Ophelderinge van Het Leven, Lyden, Wonderheden, Ende DuySENT-Jaerige Eer-Bewysinghe van Den Heylichen Bisschop Ende Martelaar Rumoldus, Apostel Ende Patroon van Mechelen* (Malines: Joannes Franciscus vander Elst, 1777).
- Delattre, J.-L., 'L'hôpital monastique de Nivelles des origines à 1136.', *Annales de la Société Belge d'Histoire Des Hôpitaux* 1 (1963).
- Delattre, J.-L., 'La fondation des hôpitaux de Saint-Nicolas et du Saint-Sépulcre à Nivelles au xiie siècle', in *Hommage au professeur Paul Bonenfant 1899-1965. Études d'histoire médiévale dédiées à sa mémoire par les anciens élèves de son séminaire à l'Université libre de Bruxelles* (Wetteren 1965) 595-599.
- Deligne, C., Billen, C., et Kusman, D., 'Les bouchers bruxellois au bas Moyen Âge: profils d'entrepreneurs', in : Jaumain, S., and Bertrams, K. (eds), *Patrons, gens d'affaires et banquiers: hommages à Ginette Kurgan-van Hentenryk* (Bruxelles 2004) 69-92.
- Des Marez, G., *L'organisation du travail à Bruxelles au xve siècle* (Bruxelles 1904).
- Dickstein-Bernard, C., *La gestion financière d'une capitale à ses débuts: Bruxelles, 1334-1467*, Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles 54 (Bruxelles 1977).
- Dickstein-Bernard, C., 'La mise sous tutelle des institutions de secours par la Ville de Bruxelles, 1447-1452', *Cahiers Bruxellois* 37 (2003) 1-18.
- Dickstein-Bernard, C., *Le livre de la confrérie de Saint-Jacques d'Overmolen à Bruxelles: 1357-1419*, Fontes Bruxellae 1 (Bruxelles 2005).
- Dickstein-Bernard, C., 'Le sens de l'hospitalité à Bruxelles au Moyen Âge', in *Hôpitaux du Moyen Âge et des Temps Modernes : Actes = Hospitalen van de Middeleeuwen en de Moderne Tijden : Akten : Archaeologia Mediaevalis* 25, Bruxelles-Brussel, Gent, Namur, 14-15-16/03/2002 (Bruxelles 2007) 70-80.
- Doehaerd, R., *Comptes du tonlieu d'Anvers: 1365-1404* (Bruxelles 1947).
- Favresse, F., 'Considérations sur les premiers statuts des métiers bruxellois', *Revue belge de Philologie et d'Histoire* 37/4 (1959) 919-940.
- Favresse, F., *Etudes Sur Les Métiers Bruxellois Au Moyen Âge* (Bruxelles, Bruxelles: Centre d'histoire économique et sociale, 1961).
- Fray, J.-L., 'Établissements hospitaliers médiévaux et centralité : éléments d'une réflexion théorique', *Histoire Médiévale et Archéologie* 17 (2004) 179-188.
- Fray, J.-L., 'Institutions hospitalières médiévaux et problématique historienne de la centralité : quelques réflexions méthodologiques à partir de travaux français et allemands', in Irsigler, F. (ed.), *Zwischen Maas und Rhein. Beziehungen, Begegnungen und Konflikte*, Trierer Historische Forschungen 61 (Trèves 2006) 349-361.
- Fray, J.-L., *Villes et bourgs de Lorraine: réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Histoires Croisées (Clermont-Ferrand 2006).
- Geremek, B., *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres, du Moyen Âge à nos jours*, Bibliothèque Des Histoires 62 (Paris 1987).
- Giry, A., Prou, M., Tessier, G., et Lot, F., eds, *Recueil Des Actes de Charles II Le Chauve, Roi de France (840-877)*, Chartes et Diplômes Relatifs À L'histoire de France 2 (Paris 1952).
- Guilardian D., 'De implanting van hospitalen (gasthuijen - ziekenhuizen) met klooster in het hertogdom Brabant en in het bijzonder in Brussel (XIIe - XIXe eeuw)', in: Bousmar E., et Bijsterveld, A.-J., ed., *Abdijen, kapittels en kloosters in de Brabantse steden. Van middeleeuws stadsbeeld naar hedendaags cultureel erfgoed. Handelingen van het XVIIde colloquium 'De brabantse Stad'. Nijvel, 11 en 12 oktober 2014*. Noord-brabants Historisch Jaarboek 32 (2015) 55-71.
- Haemers, J., 'Ambachtslieden in de Middeleeuwse Stad', in: Lambert, V., et Stabel, P., eds, *Gouden tijden. Rijkdom en status in de middeleeuwen* (Tielt 2016) 209-239.
- Henne, A., et Wauters, A.G.G., *Histoire de la ville de Bruxelles*, Vol. 2 (Bruxelles 1968).
- Hermans, V., 'Le Magistrat de Malines (liste annuelle des membres)', *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen* 18 (1908) 27-112.

- Hickey, D., 'Les mécanismes de la stratégie sociale. Bienfaiteurs et administrateurs des hôpitaux locaux en France aux xviie et xviiie Siècles', in : Gutton, J.-P., ed., *Les administrateurs d'hôpitaux dans la France de l'Ancien Régime. Actes des tables rondes des 12/12/1997 et 20/03/1998* (Lyon 1999) 19–41.
- Instituut voor Nederlandse Lexicologie (Universiteit Leiden), 'LIGDAG - WNT (Woordenboek der Nederlandse Taal)', *De Geïntegreerde Taalbank*, 1918–2007, [En ligne]. <<http://gtb.inl.nl/iWDB/search?actie=article&wdb=WNT&id=Mo37201>>. (Consulté le 15 mai 2016).
- Jacobs, M., 'De Ambachten in Brabant en Mechelen (12de Eeuw- 1795)', in Van Uytven, R., Brunnel, C., and Coppens, H., eds, *De gewestelijke en lokale overheidinstellingen in Brabant en Mechelen tot 1795*, *Studia 82* (Bruxelles 2000) 558–624.
- Jacobs, T., 'L'hôpital dans les villes du Brabant (1100–1450). Usages politiques, sociaux et économiques d'un phénomène urbain' (thèse de doctorat inédite Université Libre de Bruxelles 2017).
- Joosen, H., 'De arbeidersvertegenwoordiging in de Mechelse stadsraad in de 13e en 14e eeuwen', *Anciens Pays et Assemblées d'Etats = Standen En Landen* 22 (1961) 51–63.
- Joosen, H., 'Dekens en gezworenen van de Mechelse Ambachten', *Handelingen van de Koninklijke Kring voor Oudheidkunde, Letteren en Kunst van Mechelen* 64 (1960) 54–107.
- Lambrechts, P., 'L'histoiregraphie des métiers dans les principautés des anciens Pays-Bas : acquis et perspectives de recherches', in : Lambrechts, P., et Sosson, J.-P., eds, *Les métiers au Moyen Âge. Aspects économiques et sociaux. Actes du colloque international de Louvain-La-Neuve : 7-9 Octobre 1993.*, Textes, études, congrès 15 (Louvain-la-Neuve 1994) 143–155.
- Martens, M., 'Actes relatifs à l'administration des revenus domaniaux du duc de Brabant (1271-1408)', *Publications in-quarto* 56 (Bruxelles 1943).
- Martens, M., *Le censier ducal pour l'ammanie de Bruxelles de 1321* (Bruxelles 1958).
- Martens, M., 'Les chartes relatives à Bruxelles et à l'ammanie : 1244-1338, conservées aux Archives de la ville de Bruxelles', *Paternostre de la Mairieu, C.-R., ed., Tablettes du Brabant* 7 (1970) 49–96.
- Marx, W.J., *The development of charity in medieval Louvain* (Yonkers, New York 1936).
- Prak, M.R., *Craft Guilds in the Early Modern Low Countries: Work, Power, and Representation* (Aldershot 2006).
- Rawcliffe, C., "A Word from Our Sponsor" Advertising the patron in the medieval hospital', in Henderson, J., Horden, P., et Pastore, A., *The Impact of Hospitals 300 - 2000* (Berne 2007) 167–193.
- Rubin, M., 'Development and change in english hospitals, 1100-1500', in : Granshaw, L.P., and Porter, R., eds, *The hospital in History*, The Wellcome Institute Series in the History of Medicine (Londres/New-York 1989) 41–59.
- Stein, R., *Politiek en historiografie: het ontstaansmilieu van brabantse kronieken in de eerste helft van de vijftiende eeuw*, *Miscellanea Neerlandica* 10 (Louvain 1994).
- Touati, F.-O., 'Un dossier à rouvrir: l'assistance au Moyen Âge', in : Dufour, J., and Platelle, H., eds, *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge. Actes du 121e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, section histoire médiévale et philologie*, Nice, 1996 (Paris 1999) 23–47.
- Van Even, E., *Louvain dans le passé et dans le présent: formation de la ville, événements mémorables, territoire, topographie, institutions, monuments, œuvres d'art* (Louvain 1895).
- Van Leeuwen, M., 'The Logic of Charity. Poor Relief in Preindustrial Europe', *Journal of Interdisciplinary History* 24/4 (1994) 589–613.
- Van Uytven, R., 'Plutokratie in de "Oude Democratieën der Nederlanden". Cijfers en beschouwingen omtrent de corporatieve organisatie en de sociale structuur in de late middeleeuwen', *Handelingen van de Koninklijke Zuidnederlandse maatschappij voor taal- en letterkunde* 16 (1962) 373–409.
- Van Uytven, R., ed., *Leuven: De Beste Stad van Brabant. Deel I: De geschiedenis van het stadsgewest Leuven tot omstreeks 1600*, Arca Lovaniensis 7 (Louvain 1980).
- Van Uytven, R., ed., *De geschiedenis van Mechelen: van heerlijkheid tot stadsgewest* (Tielt 1991).
- Vandecandelaere, H., 'Een opstand in zeven aktes: Brussel 1303-1306', *Cahiers Bruxellois* 40 (2008) 3–68.
- Vander Linden, H., 'Trois documents du xiie Siècle, relatifs à l'hôpital de Louvain', in : *Mélanges Godefroid Kurth. Recueil de mémoires relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie*, Vol. 1 (Liège 1908) 113–121.
- Vauchez, A., 'Conclusion', in : *Le mouvement confraternel au Moyen Âge: France, Italie, Suisse; Actes de la table ronde organisée par l'Université de Lausanne ... 9-11 Mai 1985*, Collection de l'École Française de Rome 97 (Rome 1987) 395–405.
- Verkooren, A., *Inventaire des Chartes et Cartulaires des Duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'outre-Meuse. Première partie Chartes originales et vidimées*, Vol. 1 (Bruxelles 1910).